

## SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 janvier 2010 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. BENOIST E. Mme BOROWSKI J. Mme CAMI M.T. D'ANGELO C. DELLA MEA R. FIORETTO S. Mme FISCH V. Mme FREY G. Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : DASTILLUNG J.P. PICARD J.M. Mme BAUSCH V. Mme COLANTUONO R. Mme FALLETTA C. FILLIUNG M. GATTI F. GERBERT P.J. VALSECCHI E. qui ont donné respectivement procuration à : MEDDA G. Mme MALESKA H. KOENIG G. Mme JACQUEMIN J. Mme BOROWSKI J. BENOIST E. MAIWURM E. WALKER R. FIORETTO S. - PEXOTO G.

Monsieur Guido KOENIG est désigné secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès verbal de la séance 30 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Budget 2010 - Débat d'orientations budgétaires
- 2) Réalisation d'un multi-accueil – Demande de Subvention
- 3) Construction d'une salle culturelle - *Demande de subvention*
- 4) Logements communaux – Réajustement des loyers et charges
- 5) Acceptation indemnités de sinistre - Communication
- 6) Subventions aux associations 2010

#### II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2) Mainlevée d'une restriction au droit de disposer

#### III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Aménagement et rénovation de l'école primaire du Centre – Marchés de travaux – Communication
- 2) Marchés d'assurances - Communication
- 3) Transformation sondage de décompression de gaz de mine en Piézomètre minier - Convention avec l'Etat – Mission O.N.F.

#### IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Politique de la Ville – Projet « Eklectik Festival 3 »
- 2) Contrat Enfance Jeunesse – Avenant – Approbation
- 3) Mise à disposition gratuite de la Salle Baltus le Lorrain :
  - A.S.B.H
  - Groupe scolaire Jules Ferry
  - Collège Breckelberg

#### V. AFFAIRES GENERALES

- 1) Règlement pour le Service public de développement et d'exploitation du réseau d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique - Approbation

#### VI. PERSONNEL COMMUNAL

- 1) Modification du tableau des emplois communaux

#### VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

---

#### I. AFFAIRES FINANCIERES

##### 1) Budget 2010 - Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Mr le Président

Avant de présenter le débat, Monsieur le Président précise que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2010. Les dispositions légales stipulent que le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Cette section s'équilibrerait en dépenses et en recettes à environ 8 207 000 €

#### **A. RECETTES**

Elles sont constituées des dotations de l'Etat, du revenu du patrimoine et des impôts locaux.

**Les dotations et subventions** sont estimées à 4 479 000 € dont pour l'essentiel :

- 2 927 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement
- 744 000 € de Dotation de Solidarité Urbaine
- 694 000 € à titre de compensation en matière de taxe professionnelle, de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Toutefois les modifications de la Dotation Globale de Fonctionnement et de son contenu sont arrêtées par le Comité des Finances Locales en février.

Le revenu des immeubles est estimé à 160 000 € le produit des services, du domaine et ventes diverses à 944 000 €

**Le revenu des impôts et taxes** s'élève à 2 427 473 € dont 2 302 573 € de contributions directes, 45 000 € de droit de place et 60 000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation. Les taux des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties devraient subir une augmentation de l'ordre de 3 % et seraient fixés à :

- T.H. : 8.15 % au lieu de 7.91 % les années précédentes
- T.F.B. : 10.19 % au lieu de 9.89 % les années précédentes
- T.F. : 38.73 % au lieu de 37.6 % les années précédentes

L'assiette devrait être réévaluée (aucun chiffre n'est connu à ce jour)

A titre indicatif, la Communauté de Communes du Warndt ne devrait pas augmenter les taux des 4 taxes qui resteraient fixés à :

- T.H. : 0.862 %
- F.B. : 1.04 %
- F.N.B. : 3.81 %
- T.P.U. : 7.97 %

#### **B. DEPENSES**

Les principales dépenses sont constituées par :

- 1 844 000 € de charges à caractère général
- 5 058 000 € de charges de personnel
- 931 000 € de charges de gestion courante (dont 40 000 € de subvention au CCAS)
- 120 000 € de charges financières (Remboursement Emprunt-Intérêts)
- 210 000 € de dépenses d'amortissement
- 22 000 € de dotation aux provisions
- 20 000 € de charges exceptionnelles
- 141.98 € d'autofinancement

### **II - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette section s'équilibrerait en dépenses et en recettes à environ 2 255 000 €

Les principales opérations d'investissement prévues par la Ville seraient les suivantes pour les années 2010 et 2011 :

#### **BUDGET GENERAL**

#### **DEPENSES**

~ Travaux de rénovation Temple Protestant	3 000 €
~ Travaux de rénovation de l'école de musique	250 000 €
~ Aménagement aires de jeux et de sport	100 000 €
~ Travaux de rénovation presbytère Protestant	60 000 €
~ Acquisition matériel et outillage	20 000 €
~ Aménagement paysagers	30 000 €
~ Acquisition mobilier urbain	10 000 €
~ Aménagement d'une médiathèque	50 000 €
~ Aménagement et rénovation du groupe scolaire du Centre	100 000 €
~ Travaux de rénovation de l'école maternelle la Houve	110 000 €

~ Travaux de rénovation du gymnase la Houve	2 000 €
~ Travaux de rénovation du groupe scolaire Schuman	150 000 €
~ Travaux de rénovation de l'Eglise du Centre	15 000 €
~ Travaux de rénovation de l'Eglise Maroc	2 000 €
~ Travaux de rénovation de l'école primaire Jules Ferry	90 000 €
~ Travaux de rénovation du Cosec Garang	10 000 €
~ Divers travaux de voirie	10 000 €
~ Création jardin du souvenir et columbariums	25 000 €
~ Construction abri deux roues au CTM	15 000 €
~ Aménagement WC publics gare routière	20 000 €
~ Amélioration voirie existante 2010	350 000 €
~ Acquisition camion grue	150 000 €
~ Acquisition lame de déneigement	12 000 €
~ Acquisition nettoyeur haute pression	2 500 €
~ Acquisition hydro-gommeuse	7 500 €
~ Acquisition de chalets	26 000 €
~ Acquisition d'une tondeuse	2 300 €
~ Travaux rénovation hôtel de ville	50 000 €

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établiraient comme suit:

- Autofinancement	141.98 €
- Amortissements	210 000 €
- FCTVA	484 000 €
- TLE	30 000 €
- Recours à l'emprunt	850 000 €

La dette totale du budget général s'élève à 4 103 242.33 € au 01/01/2010 (soit 298.92 € par habitant).

L'annuité est de 655 859.94 € dont 102 624.14 € d'intérêts et 553 235.80 € de capital. (A noter que le taux étant variable, ce montant n'est qu'indicatif)

Le montant des emprunts garantis s'élève à 6 043 591.55 € exclusivement consentis à NEOLIA (anciennement Foyer du Mineur et du Combattant)

## **SERVICE DES EAUX**

Pour ce qui concerne le budget du service des eaux, sont prévues les inscriptions budgétaires suivantes :

- Amélioration du réseau existant	90 050 €
- Rénovation AEP Route de Sarrelouis	20 000 €
- Réhabilitation du forage 26	170 000 €

Le budget du service des eaux sera élaboré sur une base d'une vente d'eau de 800 000 m<sup>3</sup> et du prix du m<sup>3</sup> fixé à 0,97 €

L'emprunt est arrivé à échéance en 2008.

La contre valeur antipollution perçue par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sera ventilée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 comme suit :

- œ D'une part, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,432 €/m<sup>3</sup>
  - œ D'autre part, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,274 €/m<sup>3</sup>. Cette 2<sup>nd</sup>e redevance ne s'appliquant qu'aux abonnés acquittant la redevance d'assainissement.
- Une information détaillée sous forme de plaquette avait été jointe à la 1<sup>ère</sup> facturation en 2008.

La facturation des prestations assainissement continuera à être assurée par le service des eaux afin que les usagers aient une facture unique.

Les services financiers et comptables feront la ventilation entre les deux collectivités.

Après cette présentation par M. le Président, le débat d'orientation est engagé entre les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

### Interventions

- Concernant le budget principal :

Monsieur le Président précise que la taxe additionnelle aux droits de mutation est la part que la commune touche, au même titre que le département, sur toutes les ventes et transactions qui se font au niveau de la commune. En 2008, on avait inscrit

180 000 € de droit de mutation dans la mesure où il s'agissait d'une année faste car les constructions avaient été nombreuses.

Il indique également que s'agissant de la taxe d'habitation il y aura une augmentation de 3 %.

Les charges de personnel représentent 60 % des dépenses de fonctionnement et cette année nous essaierons de faire un effort en faveur des faibles salaires.

S'agissant de l'investissement, Monsieur le Président indique que l'on ressent la répercussion du pacte 57 qui a alloué à la commune une enveloppe moins importante ce qui ne permet plus de réaliser plusieurs projets d'envergure.

Madame BOROWSKI dénonce la baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat et fait plusieurs propositions à Monsieur le Président telles que la réalisation d'une piste cyclable autour du plan d'eau et le long de la Coulée Verte, une piste de roller et de skate board, l'aménagement des chemins de randonnées et la réalisation d'un fascicule pour promeneurs, une maison des associations, des réunions de quartiers, des conseils municipaux décentralisés.

Le groupe socialiste se félicite aussi de l'aménagement du terril de la Houve qui ne verra pas un retour à la nature.

Monsieur le Président répondra à ces propositions point par point.

Selon lui, réaliser une piste cyclable autour du plan d'eau serait techniquement difficile dans la mesure où l'espace réservé aux piétons deviendrait très insuffisant.

Pour répondre à la proposition de Monsieur DELLA MEA relative à l'aménagement d'une piste de roller et de skate board, Monsieur le Président répond que si les jeunes pratiquent cette activité sur le parvis de la Salle Baltus c'est parce que ce sont les obstacles du parvis qui attirent autant les jeunes. Ces jeunes recherchent à exploiter le mobilier urbain.

Concernant une maison des associations dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, Monsieur le Président précise que ce bâtiment appartient encore à l'Etat et que la commune n'a pas les moyens de préempter, d'autant plus que dans un proche avenir il y aura suffisamment de bâtiment appartenant à la commune de libres pour qu'on réfléchisse à leur destination. De plus la commune n'a pas les moyens de créer une maison des associations. Ce n'est pas l'investissement qui coûte le plus cher, c'est le fonctionnement dont la dépense est récurrente d'année en année.

Au sujet de la décentralisation du conseil municipal, Monsieur le Président souligne que cela engendre de nombreuses contraintes, de plus la réglementation l'interdit.

Suite à la proposition d'aménagement des chemins de randonnées, Monsieur le Président rappelle qu'il était très décourageant pour le Rando Club qui avait repéré et balisé des sentiers de voir leur travail vandalisé.

Cependant leur site internet, [www.rando2c.com](http://www.rando2c.com), propose 8 circuits. Madame JOTZ ajoute que l'ancien tout comme l'actuel président du Rando Club se sont battus avec l'ONF pour remettre les chemins de forêt en état.

- Concernant le service des eaux :

Monsieur le Président affirme qu'il devient urgent de réhabiliter le forage 26 (qui se trouve en face du restaurant l'Ecu) car il devient très vieillissant.

Le prix du m<sup>3</sup> sera augmenté de 0.10 centimes d'euros. Monsieur DELLA MEA indique que 11 % d'augmentation du prix c'est beaucoup. Monsieur MAIWURM répond que les tarifs de l'eau à Creutzwald restent convenables par rapport à d'autres communes du bassin houiller et informe les conseillers municipaux qu'il existe une charte solidarité eau concernant les foyers ayant des problèmes de règlement. En 2009 sur 12 000 abonnés, 80 familles ont demandé l'exonération.

Monsieur LACAN suggère la modération de l'augmentation du prix de l'eau.

## **2) Réalisation d'un multi-accueil – Demande de Subvention**

Rapporteur : Monsieur le Président

La ville dispose actuellement dans la résidence des Verriers, d'une structure halte-garderie d'une capacité de 20 enfants. Dans le cadre de son développement, la ville s'est portée acquéreur des locaux contigus avec pour objectif de réaliser un multi-accueil d'une capacité de 35 places.

Cette opération nécessite de réaménager l'ensemble des locaux (existants et achetés). La CAF de Moselle peut apporter sur ses fonds propres, une aide à l'investissement, tant sur les travaux que sur l'acquisition du mobilier.

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver la réalisation de cette opération et ses modalités de financement
- De solliciter le maximum de subvention de la CAF
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

Interventions :

Madame BOROWSKI intervient sur demande de Madame FALLETTA qui voudrait savoir pourquoi n'y avait-il pas de réunion du Conseil d'administration de la Halte Garderie.

Monsieur le Président répond que le Conseil d'administration ne s'est pas encore réuni et lorsque cela arrivera Madame FALLETTA sera bien entendu conviée à cette réunion.

### **3) Construction d'une salle culturelle - Demande de subvention**

Rapporteur : Monsieur le Président

La municipalité souhaite réaliser les travaux de construction d'une salle culturelle à la Houve – Siège 1.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier de la D.G.E.

Ils seront financés, outre un emprunt, par des fonds propres et la D.G.E.

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver la réalisation de l'opération et ses modalités de financement
- De solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipeement
- De solliciter toute autre aide financière susceptible de limiter l'emprunt à contracter.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente Décision

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### Interventions :

*Madame BOROWSKI demande quel sera le rôle de l'Association du Altschacht. Monsieur le Président répond que des négociations vont intervenir dans la mesure où l'association est encore propriétaire du terrain.*

### **4) Logements communaux – Réajustement des loyers et charges**

Rapporteur : Mr le Président,

Les révisions de loyers intervenant chaque année sont définies dans les contrats de location des locataires sur la base de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL).

La révision des loyers étant indexée sur l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre (référence 100 au 4<sup>ème</sup> trimestre 1998), il y a lieu également de majorer les loyers garages de 1,31 %.

Les charges quant à elles, ont été calculées sur la base des factures payées par la Ville en 2009. Elles feront l'objet d'une régularisation en plus ou en moins en fin d'exercice au vu des factures qui seront réellement acquittées en 2010.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de majorer les loyers garages comme indiqué ci-joint et d'en fixer la date d'application à la date anniversaire du contrat.
- de réviser les charges (comme indiqué en annexe) à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **5) Acceptation indemnités de sinistre - Communication**

Rapporteur : Monsieur le Président,

Conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009, Monsieur le Maire a accepté le montant des indemnités de sinistre versées à la commune à savoir :

#### Complexe sportif du Breckelberg (bris de vitre du 18/09/09)

Les travaux de remise en état d'un bardage vitré dans la grande salle ont été effectués par la Société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 657.80 €TTC.

La CIADE a proposé le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique.

#### Parc municipal (bris de vitre du 21/09/09)

Les travaux de remise en état d'une vitre située en façade des sanitaires publics (87 x 35 cm) ont été effectués par la Société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 133.35 €TTC.

La CIADE a proposé le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique

Antenne de justice (bris de vitre du 21/09/09)

Les travaux de remise en état d'une vitre (75 x 130 cm) ont été effectués par la Société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 281.06 €TTC.

La CIADE a proposé le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique

Primaire Bellevue (bris de vitre du 02/10/09)

Les travaux de remise en état de deux vitres ont été effectués par la Société Vitrierie Miroiterie Forbachoise pour un montant de 294.34 €TTC.

La CIADE a proposé le dédommagement intégral pour une réparation à l'identique.

Monsieur le Président tenait à vous en informer

Le Conseil Municipal prend acte.

**6) Subventions aux associations 2010**

Rapporteur : Monsieur le Président

a) L'association Quilt et Patchwork sollicite une subvention devant lui permettre de faire face aux dépenses de bon fonctionnement de l'association.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 180 €

b) L'association GECNAL « Groupement d'étude et de conservation de la nature en Lorraine » a pour but de veiller à la conservation de la faune, de la flore et de leurs biotops. Elle sollicite, au titre de 2010, une subvention annuelle.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 175 € à ladite association.

c) L'Association Visite des malades dans les établissements hospitaliers sollicite le concours de la Ville afin d'offrir, à l'occasion de Noël et de la fête des mères, un petit présent aux pensionnaires des long et moyen séjour de l'Hôpital de Creutzwald. La demande porte sur une somme de 150 €

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à ladite association.

d) L'AFAD « Association Familiale d'aide à domicile de Moselle » a pour but de faciliter la vie des familles et personnes touchées par la maladie, l'accident, la dépendance et des personnes âgées et handicapées. Elle est intervenue, en 2008, auprès de 36 familles et personnes âgées de la ville, avec un total de 3523 heures réalisées. Elle sollicite à ce titre une aide financière de la Ville.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 150 € à ladite association.

e) Le Vélo Club l'Avenir Falck sollicite la somme de 1 300 € afin d'assurer la bonne organisation matérielle et financière du 9<sup>e</sup> triathlon international de Creutzwald, qui se déroulera en 2010.

Il est proposé au Conseil municipal de reconduire la subvention à hauteur de 1 000 € à l'instar des années précédentes.

f) Comme chaque année, il y a lieu de définir le montant de la subvention à allouer à la Batterie- Fanfare. C'est pourquoi, il est proposé d'attribuer pour 2010 une subvention de 12 500 € à l'association de la Batterie-Fanfare.

Les dépenses ci-dessus seront imputées sur le compte 6574 du budget principal 2010.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

Interventions :

*Monsieur le Président précise que la demande de subvention de 180 € de l'association Quilt et Patchwork correspond au loyer qu'elle paie puis qu'elle est installée dans d'autres locaux que l'école du centre en travaux.*

*Concernant la subvention du Vélo Club l'avenir de Falck, la municipalité leur accorde 1 000 € bien que l'association sollicitait 1 300 euros. C'est le même montant depuis plusieurs années à la satisfaction du Vélo Club.*

*Au sujet de la Batterie Fanfare, Monsieur le Président en profite pour les féliciter pour la qualité de leur gala et propose de reconduire la subvention de 12 500 €, ainsi le montant de la subvention sera identique à celle accordée à l'Harmonie Baltus le Lorrain.*

## **II. AFFAIRES IMMOBILIERES**

### **1) Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Epoux BOURGEL François à Creutzwald  
Section 35 n° 151/41 « rue de la Houve » avec 6 ares 15  
Section 35 n° 483/422 « Breitwies » avec 3 ares 85  
Section 35 n° 485/423 « Breitwies » avec 6 ares 93  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SCI DU LEIDT à Thionville  
Lots 2 ; 8 et 12  
Section 6 n° 34 « 26 rue de la Houve » avec 3 ares 74  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SARL NP CONCEPT à Saint-Avold  
Lots 4 et 119  
Section 33 n°380/303 « rue des Orchidées » avec 34 ares 16  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SCI ACSM à Bisten-En-Lorraine  
Section 24 n° 581 « Route de Jonction» avec 6 ares 54  
De sol
  
- Consorts SEIWERT Etienne à Creutzwald  
Section 9 n° 352 « 8 impasse des Palombes » avec 6 ares 01  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Consorts CLANCHE à Hombourg-Haut  
Section 34 n° 545/338 « rue des Lupins » avec 11 ares 24  
De sol
  
- Epoux PILARD David à Falck  
Section 3 n° 6 « Brunnenwiesen » avec 14 ares 93  
Section 3 n° 32 « 28 rue Nassau » avec 5 ares 50  
Section 3 n° 142/116 « Canal » avec 1 are 79  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Consorts RUELLAN à Creutzwald  
Section 3 n° 42 « 12 rue Hoche » avec 3 ares 52  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Madame BOROWCZYK Valérie à Etzling  
Section 5 n° 272/37 « avenue des Roses » avec 4 ares 40  
Section 5 n° 273/70 « avenue des Roses » avec 2 ares 25  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Société DELTAMENAGEMENT à Dabo  
Section 10 n° 564/383 « Boulevard Rabelais » avec 5 ares 64  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- Consorts GRANDIDIER à Forbach  
Lots n°5 ; 14 ; 45 ; 58 ; 63 et 70  
Section 33 n° 379/303 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53  
De sol et bâtiment à usage d'habitation
  
- SAS SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
Section 32 n° 890/23 « Lotissement Neuland 2 » avec 5 ares 82  
De sol

Acte est donné.

## **2) Mainlevée d'une restriction au droit de disposer**

**Rapporteur** : Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire

Par acte de vente établi en 1962, la commune a cédé aux époux CUNY Marcel, une partie du canal situé à l'ouest de la rue Nassau.

Dans l'éventualité de l'implantation d'un réseau d'assainissement dans ce canal, une restriction au droit de disposer au profit de la ville a été inscrite à la charge de la parcelle vendue, aujourd'hui cadastrée sous le n° 142/116 section 3 « Canal » avec 1 are 79.

Par courrier en date du 18 décembre 2009, Maître HALTER, notaire chargé de la rédaction d'un acte à la demande des conjoints PILARD/MENNIS, sollicite la mainlevée de cette charge.

Le Conseil Municipal est appelé à donner une suite favorable à cette requête, l'inscription prise en garantie n'ayant plus d'objet, aucune installation n'étant prévue à cet endroit selon les services techniques et d'autoriser Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **Interventions :**

*Monsieur le Président ajoute que l'assainissement se fera rue Nassau et non sur la parcelle en question.*

## **III. MARCHES ET TRAVAUX**

### **1) Aménagement et rénovation de l'école primaire du Centre – Marchés de travaux – Communication**

**Rapporteur** : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Nous avons lancé un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics en vue de la réalisation des travaux d'aménagement et de rénovation de l'école primaire du Centre. La date limite de remise des offres a été fixée au 26 octobre 2009.

Après ouverture des plis et les résultats de la consultation, une négociation a été conduite avec les candidats.

Vu l'avis de la Commission des Marchés Publics qui s'est réunie le 26 Novembre 2009 et conformément à la décision du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009 d'autoriser Monsieur WOZNIAK Jean Luc, Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords – cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Les marchés suivant procédure adaptée et relatifs à l'aménagement et la rénovation de l'école primaire du Centre ont été confiés aux entreprises suivantes :

Lot 1 Gros Œuvre Démolition Entreprise A.M.T.P. – Sarreguemines Option préau	Base	233 598.40 €TTC <u>30 208.23</u> €TTC 263 806.63 €TTC
Lot 2 Couverture Zinguerie Charpente Entreprise BOFFO – Amnéville les Thermes Option préau	Base	21 184.26 €TTC <u>22 036.30</u> €TTC 43 220.56 €TTC
Lot 3 Chauffage Ventilation Entreprise SANI REGUL – Creutzwald Option VMC logement concierge	Base	145 449.14 €TTC <u>2 094.20</u> €TTC 147 543.34 €TTC
Lot 4 Plomberie Sanitaire Entreprise SANI REGUL – Creutzwald		42 239.13 €TTC
Lot 5 Electricité Courants forts et faibles Entreprise STARCK – Thédning		149 500.00 €TTC
Lot 6 Menuiserie extérieure alu – Serrurerie SERRURERIE MOSELLANE – Téting sur Nied		26 664.82 €TTC

Lot 6 Bis Menuiserie extérieure bois Entreprise SCHREIBER – Rouhling	68 627.41 €TTC
Lot 7 Menuiserie intérieure Entreprise MENULOR – Ars sur Moselle	66 088.33 €TTC
Lot 8 Plâtrerie Isolation Faux plafonds Entreprise MARWING – Creutzwald	68 684.43 €TTC
Lot 9 Revêtement de sol souple Entreprise QUALISOL – Marly	20 589.22 €TTC
Lot 10 Carrelage Faïence Entreprise CAMPEIS - Illkirch	15 168.31 €TTC
Lot 11 Peinture Entreprise APPEL – Folschviller	58 022.50 €TTC
Lot 12 Ascenseurs ASCENSEURS A.M.S. – Strasbourg	<u>33 267.94 €TTC</u>
Le montant total des travaux s'élève à	1 003 422.62 €TTC

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

## **2) Marchés d'assurances - Communication**

Rapporteur : Monsieur le Président

Une convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald, le SMIASB et les communes de la CCW (Ham sous Varsberg, Guerting, Varsberg, Bisten) a été signée le 24 août 2009.

Le coordonateur du groupement de commandes est la Ville de Creutzwald. Il est chargé de procéder à un appel d'offres ouvert, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics et à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité.

Chaque membre du groupement s'engage par convention à signer avec le(s) contractant(s) retenu(s) un marché à hauteur de ses besoins propres. Chaque membre du groupement signe le marché et s'assure de sa bonne exécution.

Un appel d'offres ouvert, a été lancé le 16 octobre 2009 divisé en 7 lots :

- Lot 1 : Responsabilité Civile
- Lot 2 : Dommages aux biens
- Lot 3 : Protection juridique
- Lot 4 : Flotte automobile
- Lot 5 : Risques statutaires
- Lot 6 : Garanties des frais de santé
- Lot 7 : Adhésion de prévoyance complémentaire des agents

La commission d'appel d'offres a siégé régulièrement les 01 et 09 décembre 2009 et a retenu les offres suivantes pour la Ville de Creutzwald :

- Lot 1 : CIADE à Colmar pour un montant de 10 698 €
- Lot 2 : CIADE à Colmar, option 3, sans franchise, pour un montant de 32 963 €
- Lot 3 : CIADE à Colmar pour un montant de 4 500 €
- Lot 4 : GROUPAMA à Dijon pour un montant de 5 898,20 €
- Lot 5 : DEXIA SOFCAP à 18110 Vasselay pour un taux de 1,87 %
- Lot 6 : GRAS SAVOYE à Metz pour un montant de Régime Général : isolé, 60,59 € famille 126,94 € et Régime Local : isolé, 41,83 € famille 89,44 €
- Lot 7 : DEXIA INGENIERIE SOCIALE à La Chapelle Saint Mesmin pour un taux de 0,44 %

Monsieur le Président tenait à en informer le Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte.

Interventions :

Monsieur DELLA MEA demande pourquoi n'a-t-il pas été informé de la tenue de cette réunion de la commission d'appel d'offres. Monsieur le Président lui répond qu'il s'agit de la commission d'appel d'offres spécialement créée dans le cadre du groupement.

**3) Transformation sondage de décompression de gaz de mine en Piézomètre minier - Convention avec l'Etat –  
Mission O.N.F.**

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Le décret n° 2007-1806 du 21 décembre 2007 a porté dissolution de Charbonnages de France (CdF) au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et transfert à l'Etat des obligations résultant des articles 91 à 93 du code minier. Dans le cadre de l'arrêt des travaux miniers, l'arrêté préfectoral

n° 2005-AG/3-212 du 5 août 2005 portant sur la concession de mine de houille de La Houve a conduit à l'arrêt des exhaures minières et à l'ennoyage des travaux du fond.

Dans l'objectif de préserver la qualité de la nappe des grès du Trias vis-à-vis d'un risque de minéralisation par l'eau du réservoir minier, l'Etat s'est chargé de mettre en œuvre le dispositif prévu par CdF visant à maintenir les infiltrations de la nappe des grès du Trias inférieur (GTi) en direction du réservoir minier sous-jacent. Le dispositif est constitué d'une installation de pompage située au niveau du puits 1 de La Houve et d'une station de traitement de l'eau minière. Cet ensemble est situé à Creutzwald et relève des dispositions de l'article 92 du code minier.

Afin de surveiller l'efficacité du dispositif de pompage, les services de l'Etat en charge de la sécurité après-mine ont jugé utile de conserver quelques points d'accès audit réservoir minier une fois celui-ci ennoyé. A cette fin, il a été décidé de convertir trois sondages de décompression (SDEC) du gaz de mine en piézomètres miniers.

Le SDEC 02 ZONE D, le SDEC 04 ZONE K ainsi que le SDEC 05 ZONE L répondant à ce besoin sont reconvertis en piézomètres et renommés respectivement PZ SDEC 02, PZ SDEC 04 et PZ SDEC 05.

Les parcelles sur lesquelles sont situés ces ouvrages sont les suivantes :

Emprises foncières	Ouvrages surveillés de l'Etat
Section 43, Parcelle 33 (forêt de la Houve – forêt communale soumise)	Sondage PZ SDEC 02
Section 19, Parcelle 110 (secteur Lauterbach)	Sondage PZ SDEC 04
Section 23, Parcelle 98 (secteur Kohlenwald)	Sondage PZ SDEC 05

Par ailleurs dans le cadre du suivi de l'évolution de la nappe phréatique, C.d.F. exploitait 4 piézomètres en limite de l'ancien terroir de la Houve Siège1 et localisés comme suit:

Emprises foncières	Ouvrages surveillés de l'Etat (nouvelles dénominations)
Section 42, Parcelle 101 rue de Hayange	Piézo LH-2003-03
Section 42, Parcelle 490 Siège1 La Houve (forêt communale soumise)	Piézo LH-2003-04
Section 42, Parcelle 276 Siège1 La Houve	Piézo LH-2003-05
Section 42, Parcelle 490 Siège1 La Houve (forêt communale soumise)	Piézo LH-2003-06

Il vous est proposé par le biais d'une nouvelle convention, d'autoriser l'Etat à poursuivre l'occupation desdits terrains afin d'y exploiter et entretenir les piézomètres en question.

Celle-ci serait valable deux ans avec tacite reconduction à compter de sa date de signature, en tout état de cause, elle ne pourra prendre fin qu'à l'issue du démantèlement des installations.

Il est entendu que les lieux seront, en fin d'exploitation, restitués dans leur état initial, à savoir outre l'obturation du forage dans les règles de l'art, débarrassés de tous les matériaux apportés, nivelés et replantés.

En ce qui concerne les piézomètres PZ SDEC 02, LH-2003-04 et LH-2003-06 situés en forêt communale soumise au régime forestier, l'O.N.F. a été consulté et a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le convention à intervenir avec l'Etat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention à intervenir avec l'Etat,

Pour les sites situés en forêt communale soumise au régime forestier,

- de charger l'O.N.F. de rédiger le contrat, de procéder à l'état des lieux initial et final, aux contrôles périodiques des lieux et de délivrer une autorisation provisoire de travaux,
- d'autoriser l'O.N.F. à facturer au concessionnaire les frais afférents à l'instruction du dossier.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

Interventions :

Monsieur MAIWURM précise que lorsque les galeries de la mine ont été envahies, l'eau est montée dans les galeries et a chassé de l'air mais également du gaz. Or le gaz étant insoluble il allait migrer vers la surface. Pour éviter qu'on retrouve ce gaz dans les sous sols des habitations, des sondages ont été réalisés pour canaliser ce gaz et l'envoyer dans l'atmosphère. Ces sondages vont être conservés pour contrôler le niveau de l'ennoyage de la mine et la qualité de l'eau. Concernant les piézomètres il s'agit du même principe que pour les sondages mais ils permettront d'aller jusqu'à la nappe phréatique. Les services de l'Etat suivent ce dossier de très près.

**IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

**1) Politique de la Ville – Projet « Eklektik Festival 3 »**

**Rapporteur :** Madame Jacqueline JACQUEMIN, Adjoint au Maire

L'ASBH et les centres sociaux de Creutzwald ont la charge de l'animation en direction des jeunes et des familles de la ville. Depuis plusieurs années, ils sont les partenaires privilégiés de l'animation urbaine et de la promotion des cultures hip hop et reggae.

Au titre du partenariat 2008-2009 un projet d'envergure a permis la réalisation d'un festival basé sur la double culture reggae et hip hop. Les résultats étant plus que satisfaisants, l'ASBH a décidé de renouveler l'opération.

A ce titre, l'ASBH a conçu un projet intitulé « EKLECTIK FESTIVAL 3 », sur la base de deux évènements majeurs :

- Réalisation d'un concert reggae, le vendredi 12 février 2010 au Foyer du Centre ;
- Réalisation d'un battle de break dance et d'un concours chorégraphique le samedi 13 février 2010 à la Salle Baltus.

Un stage de danse sera également organisé le dimanche 14 février 2010 au gymnase de la Houve.

Ces deux évènements sont inscrits comme les éléments principaux du projet qui a démarré en septembre 2009 par la phase préparatoire avec les partenaires (ASBH, Conseil Général, Ville, Association Funky Brother, Club de Prévention, Service en Amont, Fédération française de danse, Comité régional de danse lorraine) et les jeunes.

En effet, ce projet ne consiste pas seulement en l'organisation de deux concerts, mais il s'agit surtout d'initier un groupe de jeunes au montage du projet et leur permettre de prendre une part active dans la conception et la réalisation de la manifestation. Ce projet présente donc des objectifs éducatifs.

Ces jeunes ont été mobilisés par le biais des centres sociaux de l'ASBH ainsi que par le Club de prévention de Creutzwald. Ils seront également épaulés par les membres de l'association Funky Brothers.

L'ASBH souhaite obtenir une subvention de la municipalité de 600 € Nous allons solliciter l'ACSE (Agence Nationale de la Cohésion Sociale et pour l'Egalité des Chances) afin de promouvoir cette action dans le cadre du CUCS.

Afin de permettre la réalisation de ce projet il est proposé au Conseil municipal :

- D'accorder, au titre du CUCS, une subvention de 600 € à l'ASBH, et de financer à même hauteur dans le cas où la subvention serait refusée ou diminuée ( sous réserve de la réalisation de l'action) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

Interventions :

Monsieur le Président invite les membres du Conseil municipal à prendre part à la manifestation. Monsieur D'ANGELO ajoute que la Ville de Creutzwald est repérée comme un acteur majeur au niveau de la culture hip hop. De plus, les jeunes

*des quartiers de Creutzwald se sont mobilisés sur le projet et se sont engagés sérieusement dans cette manifestation d'envergure nationale, voire internationale.*

*Monsieur le Président profite de ce point pour parler de l'exposition que la Ville organise au mois de février, en collaboration avec l'Association Funky Brothers intitulée « Au-delà du Mur ».*

## **2) Contrat Enfance Jeunesse – Avenant – Approbation**

Rapporteur : Madame Jacqueline JACQUEMIN, adjointe au Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Lors du Conseil municipal du 5 mai 2009, il a été décidé de mettre en œuvre un accueil périscolaire au sein des écoles élémentaires de la Ville.

Cette nouvelle action mise en place en septembre 2009 sur la commune peut être intégrée audit contrat.

Cette inscription nous permettrait d'obtenir 18 142 € de crédits CAF au titre de l'année 2009.

Il y a lieu de passer un avenant avec la CAF.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver ledit avenant au Contrat Enfance Jeunesse ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION,  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **3) Mise à disposition gratuite de la Salle Baltus le Lorrain :**

- A.S.B.H
- Groupe scolaire Jules Ferry
- Collège Breckelberg

Rapporteur : Monsieur le Président

a) L'A.S.B.H. Centre Social Maroc sollicite la mise à disposition gratuite de la salle Baltus Le Lorrain pour la programmation de pièces de théâtre :

- **le jeudi 04 février 2010 pour des représentations scolaires**
- **le vendredi 04 juin 2010 pour une représentation scolaire et une représentation publique.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder la mise à disposition gratuite de la salle pour ces manifestations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre des présentes actions.

b) Le Groupe Scolaire Jules-Ferry organise son traditionnel spectacle de fin d'année le **mardi 15 juin 2010 à 19 H** à la salle Baltus Le Lorrain. Traditionnellement la gratuité est accordée pour ce type d'utilisation.

C'est pourquoi, il est proposé de leur accorder la gratuité de la salle pour cette manifestation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

c) Le collège Breckelberg, dans le cadre du CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) élargi de CREUTZWALD sollicite la mise à disposition de la salle Baltus Le Lorrain le **Jeudi 8 avril 2010** pour y organiser une conférence, développée par Mme Martine BOVAY, conférencière, sur le thème de « L'adolescence et l'éducation » à destination des enseignants et des parents.

Il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder la gratuité de la salle pour cette manifestation et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

*Monsieur le Président suspend la séance et donne la parole à Monsieur KEMPSKI, Directeur d'Energies et Services, qui fait une présentation administrative et technique du règlement pour le service public de développement et d'exploitation du réseau d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique.*

*A l'issue de cette présentation et des réponses apportées aux questions posées par les conseillers municipaux, Monsieur le Président rouvre la séance.*

## **V. AFFAIRES GENERALES**

### **1) Règlement pour le Service public de développement et d'exploitation du réseau d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique – Approbation**

Rapporteur : Monsieur le Président

Lors de sa séance du 20 juillet 2009, le Conseil d'Administration de la Régie Municipale d'Electricité de Creutzwald a adopté le Règlement de Service pour l'activité de distribution et de fourniture d'énergie électrique sur le territoire de la commune de Creutzwald.

Ledit règlement de service a pour objet de définir les conditions et modalités du service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique et de la fourniture de cette énergie aux usagers bénéficiant des tarifs réglementés de vente sur la commune de Creutzwald par la Régie Communale d'électricité.

La mission de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'énergie électrique consiste à assurer la desserte rationnelle du territoire communal par les réseaux publics de distribution, dans le respect de l'environnement, le raccordement ainsi que l'accès dans des conditions non discriminatoires au réseau public de distribution.

La mission de fourniture d'énergie électrique consiste à assurer aux usagers raccordés au réseau de distribution d'énergie électrique qui n'exercent pas les droits mentionnés à l'article 22 de la loi du 10 février 2000 le bénéfice des tarifs réglementés, ainsi que celui de la tarification spéciale « produit de première nécessité ».

Ce règlement est complété par les documents suivants :

- Barème de raccordement,
- Catalogue des prestations,
- Contrats de fourniture aux tarifs bleu et jaune.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le règlement de service présenté ci-dessus et ses annexes
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ainsi que ses annexes tous actes et tous documents et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **VI. PERSONNEL COMMUNAL**

### **1) Modification du tableau des emplois communaux**

Rapporteur : Monsieur le Président

Pour le bon fonctionnement des services, il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

Création de :

- 1 poste d'attachée principal
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Suppression de :

- 1 poste d'attachée territorial
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **VII. DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- *Monsieur le Président remercie les services techniques pour leur travail pendant la période hivernale.*
- *Le comité organisateur du Téléthon remercie Monsieur le Maire pour la mise à disposition du Foyer du Centre, des moyens techniques et de la visite du Saint Nicolas.*
- *Les Sapeurs Pompiers de la Moselle qui ont organisé les relais de l'espoir dans le cadre du Téléthon remercient la municipalité de l'accueil qui leur a été réservé à Creutzwald.*
- *La Communauté d'agglomération de Metz Métropole remercie le Conseil municipal d'avoir voté une motion en faveur de l'installation à Metz de la future Chambre de Commerce et d'Industrie de la Lorraine.*
- *Le Vélo Club Avenir de Falck présente ses meilleurs vœux au Conseil municipal.*
- *Le responsable de la commission des jeunes du SRC 03 remercie Monsieur le Maire d'avoir mis à disposition le gymnase du Breckelberg pour leur tournoi et d'avoir offert des coupes.*
- *La SODEVAM invite les conseillers municipaux à assister à l'atelier « aménager et construire vraiment durable, aujourd'hui, ensemble et autrement » le 27 janvier à 17heures au parc des expos de Metz.*
- *La Batterie Fanfare remercie Monsieur le Maire pour la mise à disposition des différents matériels pour la mise en place du gala du 24 janvier 2010.*
- *La responsable du Groupe Handicap Amitié de Freyming remercie le Conseil municipal de la contribution financière accordée pour les activités de la saison 2009-2010.*
- *La municipalité de Farébersviller invite le Conseil municipal à l'exposition des œuvres de Michel Lavault.*

*Monsieur DELLA MEA constate que malgré l'ouverture de la nouvelle route, beaucoup de camions, de transport automobile notamment, continuent à emprunter la rue de Saarlouis. Monsieur le Président répond que cette situation s'explique probablement par une intersection qui n'est pas encore finalisée côté allemand. Néanmoins ces camions sont en infraction. C'est à la gendarmerie de faire le nécessaire.*

*Monsieur BENOIST demande si le second transformateur électrique situé avenue des roses sera également décoré. Monsieur le Président répond que ce transformateur ne servant plus il sera sans doute détruit dans le cadre d'une opération immobilière privée.*

*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 30.*